

Crédits à long terme


ABN-AMRO MeesPierson

février 2026

Crédit à terme					
But	Le financement d'actifs immobilisés à long terme à des fins d'extension ou de remplacement. Par exemple, une machine, un bâtiment, le financement d'un projet, une acquisition...				
Montant	Le montant est déterminé en fonction du besoin, du coût de l'investissement et de la capacité de remboursement. Montant minimum du crédit : 250 000 EUR.				
Durées	La durée du crédit tient compte de la durée de vie du bien financé et de la capacité financière de l'entreprise. Elle varie de moyen terme (1 à 5 ans) à long terme (5 à 15 ans).				
Caractéristiques	<table> <tr> <th>Taux d'intérêt fixe</th><th>Taux d'intérêt variable</th></tr> <tr> <td> - Taux d'intérêt fixe pendant toute la durée du crédit. - Prélèvement unique du montant total. - Remboursements périodiques fixes ou remboursements du capital fixes (mensuels, trimestriels, semestriels, annuels). - Possibilité de rembourser les intérêts pendant la durée du crédit et le capital à l'échéance. </td><td> - Taux d'intérêt variable basé sur l'Euribor à 1, 3, 6 ou 12 mois + marge convenue. Si le taux d'intérêt de référence de l'Euribor est négatif, il est ramené à 0. - Prélèvement unique du montant total. - Remboursements du capital fixes (mensuels, trimestriels, semestriels, annuels). - Possibilité de rembourser les intérêts pendant la durée du crédit et le capital à l'échéance. </td></tr> </table>	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	- Taux d'intérêt fixe pendant toute la durée du crédit. - Prélèvement unique du montant total. - Remboursements périodiques fixes ou remboursements du capital fixes (mensuels, trimestriels, semestriels, annuels). - Possibilité de rembourser les intérêts pendant la durée du crédit et le capital à l'échéance.	- Taux d'intérêt variable basé sur l'Euribor à 1, 3, 6 ou 12 mois + marge convenue. Si le taux d'intérêt de référence de l'Euribor est négatif, il est ramené à 0. - Prélèvement unique du montant total. - Remboursements du capital fixes (mensuels, trimestriels, semestriels, annuels). - Possibilité de rembourser les intérêts pendant la durée du crédit et le capital à l'échéance.
Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable				
- Taux d'intérêt fixe pendant toute la durée du crédit. - Prélèvement unique du montant total. - Remboursements périodiques fixes ou remboursements du capital fixes (mensuels, trimestriels, semestriels, annuels). - Possibilité de rembourser les intérêts pendant la durée du crédit et le capital à l'échéance.	- Taux d'intérêt variable basé sur l'Euribor à 1, 3, 6 ou 12 mois + marge convenue. Si le taux d'intérêt de référence de l'Euribor est négatif, il est ramené à 0. - Prélèvement unique du montant total. - Remboursements du capital fixes (mensuels, trimestriels, semestriels, annuels). - Possibilité de rembourser les intérêts pendant la durée du crédit et le capital à l'échéance.				
Remboursement anticipé	Si votre entreprise est une PME au sens de la loi du 21 décembre 2013 concernant le financement des petites et moyennes entreprises et pour autant que le montant du crédit ne dépasse pas 2 millions EUR, le crédit peut être remboursé par anticipation. Ce remboursement est possible moyennant le paiement d'une indemnité de remploi égale à un maximum de 6 mois d'intérêts, sur la base du montant remboursé par anticipation. Dans tous les autres cas, une indemnité de remploi s'applique, égale à la valeur actuarielle de la différence, au détriment de la Banque, entre les intérêts que le montant remboursé aurait générés et les intérêts que pourrait engendrer un réinvestissement présentant les mêmes caractéristiques. Si le remboursement intervient à la date de révision contractuelle du taux d'intérêt (taux d'intérêt variable), vous ne payez pas d'indemnité de remploi.				
Frais	- Intérêts. - Frais de dossier : frais uniques à la signature du crédit ou à la modification du dossier. - Frais de gestion : frais périodiques pour la gestion du crédit.				
Informations supplémentaires - aides publiques	Sur le site www.financementdesentreprises.be , vous trouverez des informations qui vous aideront dans votre recherche de financement externe. Vous y découvrirez, entre autres, les différentes formes de financement, comment déterminer vos besoins de financement et comment préparer un dossier de crédit. Vous y trouverez également un aperçu des possibilités d'accompagnement, des mesures d'aide et des garanties proposées par les pouvoirs publics.				

Crédit à terme	
Remarques et réclamations	Votre interlocuteur habituel chez ABN AMRO est votre premier point de contact pour toute question ou réclamation. Pour toute réclamation éventuelle, vous pouvez aussi envoyer un e-mail à customercare@be.abnamro.com ou appeler le +32 3 222 03 33. Si vous ne parvenez pas à obtenir une réponse satisfaisante, vous pouvez également vous adresser à Ombudsfin, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 bte 2, 1000 Bruxelles, ombudsman@ombudsfin.be - tel. +32 2 547 77 70 – www.ombudsfin.be.